



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

OBJET : Affectation des résultats 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction de la M14,

Après avoir approuvé le compte administratif 2018 ainsi que le compte de gestion,

Après avoir constaté les résultats d'exécutions suivants :

- un solde d'exécution positif de la section d'investissement : 46 343.51 €
- un résultat excédentaire de la section de fonctionnement : 84 531,47 €

Soit un excédent global de 130 874.98 €,

Considérant l'intégration des résultats suite à la dissolution d'un syndicat intercommunal, de 544.78 en section d'investissement et de 5 837,11€ en fonctionnement,

Le Conseil Municipal propose à l'unanimité l'affectation des résultats sur le Budget Primitif 2019 ci-dessous :

- **Compte 001 : 46 888.29 €**
- **Compte 002 : 90 368.58 €**
- **Compte 1068 : 0 €**

Pour mémoire : pas de reste à réaliser en d'investissement

Pour copie certifiée conforme.

Fait et délibéré le 27 mars 2019
Le Maire

Publiée le : 1 avril 2019

Transmis au contrôle de légalité le : 1 avril 2019

Le Maire de La Ville certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie conformément aux articles L2121-11 et L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales
Le Maire,

| |
|----------------------------------|
| Nombre de conseillers |
|----------------------------------|

| |
|------------------|
| -En exercice: 10 |
| -Présents : 9 |
| -Votants : 9 |
| -Absents : 1 |